



La Commission invite l'Irlande à appliquer intégralement la directive «Habitats»

par [Florent Breuil](#) | Thématique: [Biodiversite](#) | Rubrique: [Contributions](#)

La Commission européenne a demandé à l'Irlande de prendre de nouvelles initiatives pour que sa pêche du saumon sauvage, dès l'an prochain, respecte un acte juridique essentiel de l'Union concernant la préservation de la nature, à savoir la directive «Habitats», laquelle protège notamment le saumon sauvage de l'Atlantique ainsi que les principales eaux douces où il se reproduit. Actuellement, l'Irlande autorise l'utilisation en mer de filets dérivants qui capturent de grandes quantités de saumon, espèce dont on constate la raréfaction dans certains cours d'eau où elle se reproduit. La Commission invite l'Irlande à appliquer intégralement la directive «Habitats» lorsqu'elle octroie les autorisations annuelles pour la pêche au filet dérivant. Concomitamment, deux cas d'infraction reprochés à l'Irlande dans d'autres domaines ont été classés par la Commission après que les autorités irlandaises eurent communiqué de nouveaux éléments d'information. Il s'agit là de cas concernant respectivement la protection de la couche d'ozone et le recyclage des véhicules hors d'usage.

Les liens connexes

- [la dépêche sur Médiaterre](#)
- [Communiqué de l'UE](#) (649 hits)

modéré par fbreuil